

Séance du 1^{er} décembre 2017
Affaires générales
Le renouvellement partiel du conseil d'administration
Election du président
Délibération n°2017/060

Vu le code de l'urbanisme

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence foncière et technique de la région parisienne ;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 09 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais ;


Vu le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais approuvé par délibération n° 2016/03 du conseil d'administration du 9 mars 2016 ;

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,

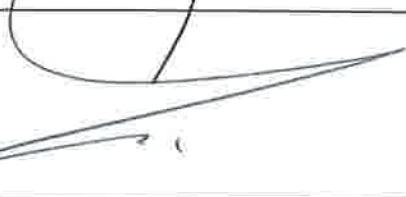
- **Elit** président (e) du conseil d'administration : *Monsieur SALVATORE CASTIGLIONE*

La directrice générale

Loranne BAILLY

A blue ink signature of Loranne Bailly, written in a cursive style, enclosed within a rectangular box.

**Le président/la présidente
de séance**

A black ink signature, consisting of a large loop at the top and a long horizontal stroke below, enclosed within a rectangular box.